

## CAPN ACCÈS A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGREGES DANS LE SUPERIEUR

La CAPN des agrégés s'est réunie du 26 au 28 juin 2012 pour examiner les propositions d'accès à la hors classe des professeurs agrégés.

Lors de la déclaration liminaire, les élus SNESUP- SNES -SNEP de la FSU ont exprimé leur satisfaction de voir abrogé le décret modifiant l'évaluation des personnels enseignants qui rend justice à la mobilisation des collègues et qui montre que des réformes profondes ne peuvent avoir lieu sans leur adhésion. Il n'en demeure pas moins que des évolutions sur l'avancement de carrière des collègues doivent être mises en œuvre pour plus de transparence et de justice, que ce soit pour les avancements d'échelon, pour l'inscription sur la liste d'aptitude et pour l'accès à la hors classe. Les élus ont :

- rappelé leur mandat pour l'avancement au meilleur rythme pour tous, qui est la procédure dans de nombreux autres corps (notamment dans les corps d'inspection et de direction ainsi que pour les MCF), et qui, au vu du fonctionnement actuel, est le mode d'évaluation le plus juste et le plus efficace.
- la mise en place dans le supérieur d'une commission paritaire au niveau local sur les opérations de gestion de carrière des PRAG-PRCE.
- approuvé la majeure partie des propositions, l'administration ayant pris en considération les orientations des CAPN des années précédentes.
- dénoncé les disparités de traitement académique qui posent la question de l'équité de la gestion de carrière.
- Interpellé l'administration sur la forte diminution des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis 4 ans nommés (voir les données chiffrées *infra*).

### En chiffres

Il y avait 32 360 promouvables (second degré et supérieur confondus) contre 32 915 en 2011, 34 142 en 2010, 35 163 en 2009 et 35 830 en 2008 (dont 4224 affecté(e)s dans le supérieur soit 13% du contingent). 6481 propositions, dont 780 affecté(e)s dans le supérieur soit 12% du contingent, sont remontées des CAPA.

Le ministère a promu 2265 professeurs (contre 2304 en 2011, 2390 en 2010, 2461 en 2009 et 2221 en 2008), dont 317 (349 en 2011) affecté(e)s dans le supérieur soit 14% (15,15% en 2011). La barre de promotion retenue a été de 248,5 (267 en 2011). Cette baisse de la barre confirme le malthusianisme des commissions académiques dans l'attribution des avis « exceptionnel » et « remarquable » aux collègues chevronnés. Ainsi, parmi les 217 collègues au 11<sup>ème</sup> depuis plus de 4 ans et affectés dans le supérieur, seuls 100 d'entre eux sont remontés des académies et 74 ont été promus.

Dans ce contexte, le nombre de promotions dans le supérieur est plutôt satisfaisant 14%, pourcentage légèrement supérieur à notre part dans l'ensemble des promouvables (13%) et dans celle des remontées académiques (12%). A noter également que dans le supérieur, les 11<sup>e</sup> échelon représentent 97% (98,6% en 2011) des promus.

On sait que, depuis la note de service de novembre 2004, une évaluation et un avancement de grade largement discrétionnaires ont été mis en place dans l'objectif de réaliser des économies substantielles sur la retraite de tous les collègues qui partiront sans cette légitime gratification de fin de carrière. Alors qu'avec l'ancien barème, **tous les agrégés par concours exerçant dans le supérieur ayant atteint 4 années d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon étaient promus**. Les chiffres ci-dessus montrent clairement que cette logique n'est plus en vigueur.

Dans l'ensemble des promouvables (second degré + supérieur), 86% des agrégés au 11<sup>e</sup> échelon sont actuellement privés de la hors classe.

Les propositions académiques montrent, en outre, une augmentation de la part des 9<sup>ème</sup> échelon (8% en 2011 contre 16% en 2012). La répartition entre les 10<sup>ème</sup> (42% contre 39% en 2011) et les 11<sup>ème</sup> échelon (42% contre 53% en 2011) est également modifiée.

En outre, l'ensemble des promus au 11<sup>ème</sup> échelon (97%), **la part de ceux qui ont 4 ans d'ancienneté ou plus ne cesse de baisser (71% en 2007, 48% en 2008, 39,5% en 2009, 36,5% en 2010, 32,1% en 2011, 24% cette année !!!)**. Ces chiffres s'expliquent par l'architecture du barème. Cependant, les collègues ayant 4 années (ou plus) d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon, et ayant obtenu un avis remarquable, ont été promus en l'absence de la bonification rectorale maximale.

Enfin, notons que les promotions d'agrégés par liste d'aptitude sont en nette progression : 7,6% (contre 4,9% en 2011, 2,8% en 2010, 4,9% en 2009, 5,6% en 2008 et 3,7% en 2007).

### **Travail des élus**

A partir des éléments fournis par l'administration, nous avons vérifié la cohérence des propositions de l'administration de toutes les situations du supérieur : barème, ancienneté d'échelon, avis rectoraux, points d'échelon ...

Nous avons bien évidemment été vigilants sur les cas pour lesquels nous avons été sollicités par les syndiqués (fiche syndicale, mel, téléphone...) en interrogeant scrupuleusement l'administration.

Ce travail en amont, puis en séance, nous a conduits, et c'est appréciable, à un certain nombre de satisfactions :

- la qualité de la liste proposée par l'administration prenant en considération les orientations des CAPN des années précédentes.
- l'écoute attentive accordée en séance à l'étude des situations singulières. Les collègues victimes de la non attribution des points d'échelon, dans le cas où ils bénéficiaient de la bonification rectorale maximale et avaient 4 années ou plus d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon, ont tous été promus. Les pratiques académiques étant disparates, il convient de rappeler aux membres des commissions académiques d'être vigilants sur l'ensemble de ces cas et de veiller à obtenir la transmission à la CAPN.

Redisons-le, la priorité reste la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois budgétaires et de modifier l'équilibre du barème afin de faire de la hors classe le terme de la carrière de tous les agrégés. Nous rappelons enfin que l'évaluation doit concerner l'ensemble de la carrière.